



Ordonnance de télécom CRTC 2013-9

Version PDF

Ottawa, le 9 janvier 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
NorthernTel, Limited Partnership	347	le 5 décembre 2012	le 9 janvier 2013
Société TELUS Communications	450	le 11 décembre 2012	le 14 janvier 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.